

AMÉRIQUE LATINE / CARAÏBES

**PARC NATIONAL DE CHIRIBIQUETE –
« LA MALOCA DU JAGUAR »**

COLOMBIE



Tepuis et formes de relief dans le Parc national de Chiribiquete © IUCN / Charles Besancon

CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L’UICN

PARC NATIONAL DE CHIRIBIQUETE – « LA MALOCA DU JAGUAR » (COLOMBIE) – ID N 1174

RECOMMANDATION DE L’UICN AU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL : Inscrire le bien au titre des critères naturels.

Principaux paragraphes des Orientations :

Paragraphe 77 : Le bien proposé remplit les critères du patrimoine mondial.

Paragraphe 78 : Le bien proposé remplit les conditions d’intégrité et les obligations de protection et de gestion.

Contexte : Ce site a été proposé en 2004 mais à l’époque, il était impossible de conduire une mission sur le terrain dans le bien proposé en raison de problèmes de sécurité. L’UICN n’a pas pu participer à une deuxième mission proposée par l’État partie, en avril 2005. Toutefois, cette mission n’a pas non plus visité le parc pour des problèmes de sécurité et s’est contentée d’un survol en hélicoptère. En 2005, à la 29^e session du Comité, la République de Colombie a demandé que la proposition de la Serranía du Parc national naturel de Chiribiquete soit retirée (Décision 29 COM 8B.3).

En 2004, le bien avait été proposé au titre des quatre critères naturels qui, à l’époque, étaient (i) (aujourd’hui viii); (ii) (aujourd’hui ix); (iii) (aujourd’hui vii) et (iv) (aujourd’hui x). Dans son rapport d’évaluation de 2005, l’UICN avait conclu que le bien avait le potentiel de remplir le critère (ii) (actuellement ix) mais pas les autres critères. Toutefois, de l’avis du panel du patrimoine mondial de l’UICN, cette recommandation était influencée par l’absence de données et d’informations de base compte tenu de l’éloignement du site et du fait que les préoccupations sécuritaires mettaient en péril l’application de tout programme de recherche. Certes, ce problème reste d’actualité mais depuis 18 ans, l’accessibilité s’est améliorée et avec elle la quantité d’informations. Il importe de noter que la nouvelle proposition examinée est 2,2 fois plus grande que le site proposé en 2004 et comprend une vaste zone tampon qui renforce sa protection. Aucune zone tampon n’était prévue dans la proposition de 2004.

1. DOCUMENTATION

a) Date de réception de la proposition par l’UICN : mars 2017

b) Informations complémentaires officiellement demandées puis fournies par l’État partie : Suite à la réunion du panel du patrimoine mondial de l’UICN, un rapport intérimaire conjoint a été envoyé par l’UICN et l’ICOMOS à l’État partie le 20 décembre 2017. La lettre donnait des informations sur l’état du processus d’évaluation et demandait des réponses/éclaircissements sur toute une gamme de questions, notamment la participation des communautés locales et la raison pour laquelle un accord officiel n’avait pu être obtenu avec les 21 réserves autochtones de la zone tampon ; les mesures de sécurité pour le bien proposé, assurées par l’armée ; l’élaboration d’une stratégie de tourisme et le montant de financement issu du budget national. L’État partie a répondu le 28 février 2018.

c) Littérature consultée : Diverses sources, notamment : Bernal, R., Gradstein, S. & Celis, M. 2015. Catálogo de plantas y líquenes de Colombia. Bogotá, Colombia. Instituto de Ciencias Naturales-Universidad Nacional de Colombia. Consultado 10 Jun. 2015. Berry, P. E. & Riina, R. and the biogeographic complexity of the Guiana Shield. Plant Diversity and Complexity Patterns: Local, Regional and Global Dimensions: Proceedings of an International Symposium Held at the Royal Danish

Academy of Sciences and Letters in Copenhagen, Denmark, 25-28 May, 2003, 2005. Kgl. Danske Videnskabernes Selskab, 145. BirdLife International. Endemic Bird Area Site Sheet: Sierra de Chiribiquete and Important Bird Areas factsheet: Parque Nacional Natural Chiribiquete. Bridges, E. M. 1990. *World geomorphology*, Cambridge University Press. Cortés, R. & Franco, P. 1997. *Análisis panbiogeográfico de la flora de Chiribiquete*, Colombia. *Caldasia*, 19, 465-478. Eken, G., Bennun, L., Brooks, T. M., Darwall, W., Fishpool, L. D., Foster, M., Knox, D., Langhammer, P., Matiku, P. & Radford, E. 2004. *Key biodiversity areas as site conservation targets*. AIBS Bulletin, 54, 1110-1118. Faith, D. P. 1992. *Conservation evaluation and phylogenetic diversity*. *Biological conservation*, 61, 1-10. Hammond, D. S. 2005. *Tropical forests of the Guiana Shield: ancient forests in a modern world*, CABI. KBA partnership. 2017. KBA Site Sheet for Parque Nacional Natural Chiribiquete. Olson, D. M. & Dinerstein, E. 2002. *The Global 200: Priority ecoregions for global conservation*. *Annals of the Missouri Botanical garden*, 199-224. Rodriguez, C. & Castano Uribe, C. October 10, 2017 2017. *RE: Meeting at Tropenbos International office regarding Amazonian shamanic thought*. Stattersfield, A. J., Crosby, M. J., Long, A. J. & Wege, D. C. 2005. Endemic bird areas of the world: priorities for biodiversity conservation. VARGAS, G. October 9, 2017 2017a. *RE: Presentation on geomorphology at Technical Meeting Regarding the Nomination*. Vargas, G. 2017b. Report to support Chiribiquete nomination to the World Heritage List: Geomorphology of the Parque

Nacional Natural Serrania de Chiribiquete. Universidad Nacional de Colombia. Parque Nacional de Chiribiquete se ampliará en 1 millón 500 mil hectáreas. <http://es.presidencia.gov.co/noticia/180221-Parque-Nacional-de-Chiribiquete-se-ampliara-en-1-millon-500-mil-hectareas> (Accessed 17 April 2018).

d) Consultations : Seize études théoriques ont été reçues. La mission a rencontré une large gamme de parties prenantes, notamment les représentants des ministères des affaires étrangères, de l'environnement et du développement durable, de la culture et de la défense. Des réunions ont été organisées avec le personnel technique des mêmes ministères et avec les responsables scientifiques des universités et des ONG ayant contribué au dossier de proposition. La mission a également rencontré des représentants des communautés locales, notamment des chefs et présidents de réserves autochtones. De nombreux employés des parcs nationaux de la région et du Parc national de Chiribiquete ont également été consultés.

e) Visite du bien proposé : Charles Besancon (UICN) et Maria Ifigenia Quintanilla Jimenez (ICOMOS), 9-15 octobre 2017.

f) Date à laquelle l'UICN a approuvé le rapport : avril 2018

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

Le nom complet du bien proposé, Parc national de Chiribiquete – « La Maloca du jaguar » est abrégé ci-après en PNC. Depuis qu'il a été agrandi en 2013, le Parc national naturel de la Serranía de Chiribiquete, nom sous lequel il est officiellement connu, est le plus grand parc national de Colombie. Le bien proposé correspond intégralement au parc national officiel et il est très vaste selon les normes mondiales car il couvre 2 782 354 ha. Le PNC se trouve au centre de l'Amazonie colombienne, touchant la rivière Tunia et la chaîne de montagnes Macarena au nord, la rivière Apaporis à l'est et la ligne de partage des eaux entre les bassins des rivières Luisa et Cuemaní au sud, et les bassins des rivières Tajisa et Yari à l'ouest. Il est situé du côté ouest du bouclier des Guyanes, à l'est de la chaîne des Andes orientales, au nord des plaines amazoniennes, à l'ouest de la région du Río Negro supérieur et au sud de la savane herbacée de l'Orénoque.

La protection du PNC est renforcée par l'établissement d'une vaste zone tampon de 3 989 683 ha presque entièrement composée de réserves autochtones et de la Réserve forestière amazonienne. Le Ministère de l'environnement et du développement durable a classé la réserve forestière dans une catégorie propre à ce type de réserve qui impose les restrictions les plus sévères sur l'utilisation et où les activités extractives ne sont pas autorisées. La gestion de la zone tampon vise à atténuer et prévenir les perturbations dans l'aire protégée ; à rectifier toute modification qui pourrait avoir lieu par suite de pressions exercées sur la région ; à harmoniser les modes d'occupation et de

transformation du territoire avec les buts de conservation de l'aire protégée ; et à promouvoir la sauvegarde des éléments culturels et naturels associés. La zone tampon contient aussi de vastes régions de forêts qui facilitent la connectivité écologique du PNC avec la région où il se trouve.

Le bien proposé est situé à l'extrémité occidentale du bouclier des Guyanes et contient une des trois seules régions relevées du bouclier, appelée le plateau de Chiribiquete. La présence de tepuis est une des caractéristiques les plus impressionnantes qui définissent le PNC. Les tepuis sont des montagnes tabulaires que l'on ne trouve que sur le bouclier des Guyanes, remarquables pour leur relief spectaculaire et le taux d'endémisme élevé qu'ils abritent. Les tepuis du PNC, tout en étant plus petits que les autres tepuis du bouclier des Guyanes, proposent néanmoins un paysage dont la nature spectaculaire est renforcée par l'éloignement et l'inaccessibilité. Le caractère extrêmement naturel du bien est une de ses valeurs les plus remarquables et en fait l'une des régions sauvages les plus importantes du monde.

Le PNC représente une mosaïque complexe de tepuis, des paysages guyanais et amazoniens et abrite donc la riche biodiversité de quatre régions biogéographiques convergentes : Orénoque, Guyanes, Amazonie et Andes septentrionales. La connexion entre les différentes régions biogéographiques est également fondamentale pour les processus d'hybridation, de spéciation et d'endémisme, constituant une caractéristique unique par rapport aux autres tepuis d'Amérique du Sud et du bouclier des Guyanes.

La faune du PNC est particulièrement riche en mammifères, avec 82 espèces groupées en 9 ordres, 17 familles et 63 genres. La région est considérée comme un site clé pour la conservation de populations en bonne santé d'espèces charismatiques et en danger telles que le jaguar (*Panthera onca* – NT¹), le dauphin rose (*Inia geoffrensis* – DD), le tapir du Brésil (*Tapirus terrestris* – CR), l'ara rouge (*Ara macao* – LC) et le tamanoir (*Myrmecophaga tridactyla* – VU). La région est très importante pour la stabilité de la population sud-américaine de jaguars, un félin dont la présence est capitale pour les communautés autochtones pour lesquelles le parc est « la grande maloca du jaguar ». Une « maloca » est une longue maison ancestrale construite par les populations autochtones d'Amazonie, en particulier en Colombie et au Brésil. Chaque communauté a une maloca qui présente des caractéristiques uniques ; en conséquence, dans l'esprit des peuples autochtones, cette notion reflète clairement l'importance du PNC pour la survie de cette espèce. Le PNC accueille aussi de nombreuses autres espèces emblématiques telles que le puma (*Puma concolor* – LC), le tapir du Brésil, la loutre géante (*Pteronura brasiliensis* – EN), le hurleur roux (*Alouatta seniculus* – LC) et le lagotriche commun (*Lagothrix lagotricha* – VU). Le bien présente

¹ Ces codes reflètent le statut de conservation de chaque espèce selon la *Liste rouge de l'UICN des espèces menacées* au moment de l'évaluation : pour d'autres informations, consultez <http://www.iucnredlist.org>

un degré d'endémisme élevé et le nombre d'espèces endémiques pourrait encore augmenter considérablement lorsque de nouveaux programmes de recherche auront été mis en route.

La richesse biologique de la flore du PNC est exceptionnelle et compte 1801 espèces de plantes vasculaires. Le PNC abrite environ 7,3% des plantes vasculaires de Colombie et 57% des plantes vasculaires présentes dans la région guyanaise du pays. La flore du PNC est unique sur le plan biogéographique car elle présente une combinaison d'éléments convergents de différentes régions naturelles. Environ un quart des plantes vasculaires présentes à Chiribiquete se trouvent aussi dans les régions de l'Orénoque et des Andes tandis que près de 70% sont aussi présentes en Amazonie, et près de la moitié dans la région guyanaise colombienne.

Reflète de son importance mondiale pour la conservation de la biodiversité, le bien est considéré comme un centre de diversité végétale, une zone importante pour la conservation des oiseaux, une zone d'oiseaux endémiques, une zone clé pour la biodiversité et que c'est le seul site protégeant l'une des écorégions terrestres de forêts inondées appelées « Purus varzea » et considérées d'importance critique/en danger par le WWF international. Les valeurs de biodiversité du bien sont intimement liées à son intérêt culturel/archéologique important, lui-même étroitement associé aux croyances et aux valeurs spirituelles des peuples autochtones qui vivent à l'intérieur du bien.

Le PNC fait partie du macrobassin de l'Amazonie, alimenté par des rivières aux eaux claires qui jaillissent des Andes et des rivières aux eaux noires provenant des plaines d'Amazonie. L'hydrologie de la région est formée de nombreux cours d'eau, torrents, deltas, ruisseaux et complexes lagunaires. Les rivières jouent un rôle essentiel pour la compréhension des caractéristiques biogéographiques, écosystémiques et socioculturelles de la région car elles tracent des frontières naturelles dans la distribution des espèces tout en fournissant une connectivité écologique à travers la région. En outre, elles sont les voies de communication par lesquelles les êtres humains sont parvenus dans ces régions et sont, en conséquence, un point de référence important pour les peuples autochtones et les communautés locales qui s'y sont installés. Ces cours d'eau influencent aussi le modèle de dispersion des espèces.

Les peuples autochtones ont une très ancienne relation avec le bien proposé. Le dossier de proposition reconnaît que des populations vivent dans le bien proposé mais leur chiffre exact est inconnu compte tenu de l'éloignement de cette région et de politiques gouvernementales récentes qui s'efforcent de protéger ces communautés contre un contact direct avec le monde extérieur. On estime que la population vivant dans la zone tampon s'élève à 3485 personnes.

3. COMPARAISON AVEC D'AUTRES SITES

Le PNC est proposé en tant que bien mixte au titre du critère culturel (iii) qui sera évalué par l'ICOMOS, et des critères naturels (viii), (ix) et (x) évalués par l'UICN. Le dossier de proposition compare le PNC à d'autres biens du patrimoine mondial semblables du domaine néotropical mais l'analyse comparative aurait pu être renforcée par une évaluation plus complète à l'échelon mondial.

L'argument principal de l'État partie justifiant l'application du critère (viii) s'appuie sur son origine géologique tectonique sur un soubassement modelé par des failles puis érodé par l'eau et les vents prévalents. L'État partie souligne le rôle d'importance critique que joue le bien proposé pour la recharge des eaux dans le bassin de l'Amazonie. L'analyse comparative faite par l'État partie et figurant dans le dossier de proposition est très faible et tend à utiliser des arguments de biodiversité du site pour justifier le caractère unique du bien proposé au titre du critère (viii). En outre, l'analyse comparative reconnaît qu'il y a des formations géologiques semblables sur le bouclier des Guyanes, au Venezuela et au Brésil. Du point de vue des caractéristiques géomorphologiques, l'analyse comparative indique que les tepuis de Canaima (Auyan-Tepui) et de Roraima (Sierra de Pacaraima) sont plus hauts que ceux du PNC. Autre argument utilisé par l'État partie : la dégradation par les forces d'érosion éolienne et hydraulique aurait produit des formes de reliefs plus variées que dans d'autres régions de tepuis. Toutefois, les mêmes processus d'érosion sont à l'œuvre dans d'autres régions de tepuis ; en conséquence, cet argument n'est ni logique ni bien exprimé dans le dossier de proposition.

Dans son évaluation de la proposition en 2004, l'UICN notait que les caractéristiques sédimentologiques générales et les expressions géomorphologiques présentes dans le bien proposé étaient semblables à celles que l'on trouve dans des zones étendues du bouclier des Guyanes. Dans la proposition de 2004, l'argument utilisé pour justifier le critère (viii), semblable à celui qui est utilisé dans la présente proposition, était que les manifestations géomorphologiques particulières du bien proposé sont différentes compte tenu de la combinaison spécifique de roches d'origines et duretés différentes dans chaque cas. L'UICN a toutefois considéré, à l'époque, que cette approche était trop étroite pour différencier le bien proposé car les géoformes résultantes, dans d'autres sites semblables de la région, étaient très similaires. La proposition de 2004, comme la proposition actuelle, insiste sur le fait que le bien proposé se distingue par son gradient altitudinal dont le point culminant dépasse 1000 m. Or, la Réserve naturelle du Suriname central atteint 1230 m d'altitude dans sa partie sud et le tepui le plus haut de Canaima atteint 2810 m. En outre, le Parc national du mont Roraima, au Brésil, culmine à 2875 m.

La géologie du bien proposé est semblable à celle de Canaima, caractérisée par des roches précambriennes ayant environ 1700 millions d'années et les deux biens possèdent une proportion significative de grès et de granites qui ont été érodés pendant 600 millions d'années. Toutefois, le relief résultant de Canaima est beaucoup plus spectaculaire et a, comme mentionné plus haut, un gradient altitudinal supérieur à celui du bien proposé. En outre, Canaima représente la région de grottes de grès la mieux documentée et la plus spectaculaire du monde, avec la présence de 10 des 12 grottes les plus profondes.

La Région d'intérêt panoramique et historique de Wulingyuan et les Aires protégées des trois fleuves parallèles au Yunnan, toutes deux en Chine, présentent aussi des caractéristiques de karst et pseudokarst gréseux spectaculaires. Le Parc national de Purnululu, en Australie, a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2003 pour ses valeurs géologiques exceptionnelles et le caractère unique de son karst à pitons de grès ainsi que de ses caractéristiques de karst et pseudokarst gréseux. Des paysages gréseux aux formations en tourelles et des grottes sont également présents sur les plateaux de la République centrafricaine ; dans la région du Tibesti au Tchad ; et au sud du Nigéria.

Globalement, l'UICN conclut que l'évaluation de la proposition de 2004 pour le critère (viii) reste valable pour la présente proposition.

Concernant le critère (ix), le PNC se trouve dans un espace biogéographique singulier où les processus évolutifs ont façonné la diversité floristique et faunique. Il présente une mosaïque de paysages essentiellement guyanais et amazoniens avec une grande diversité d'habitats uniques. Le bien proposé se trouve dans la province amazonienne décrite par Udvardy, qui contient un seul bien du patrimoine mondial : le Complexe de conservation de l'Amazonie centrale, au Brésil, inscrit pour les critères relatifs à la biodiversité. Le PNC se trouve dans le biome des Forêts de feuillus humides néotropicales – tropicales et subtropicales, qui est déjà très bien représenté sur la Liste du patrimoine mondial avec 28 sites, la plupart inscrits pour les critères relatifs à la biodiversité. Il y a aussi, sur les listes indicatives, 42 sites dans ce biome/domaine. Toutefois, le PNC se trouve dans les écorégions des forêts humides de Caquetá (88,4%) et de Purus varzeá (11,6%), dans lesquelles il n'y a actuellement ni bien du patrimoine mondial ni site figurant sur les listes indicatives.

Le bien proposé, en raison de sa situation unique, entre deux refuges du Pléistocène (Napo et Imeri), et de sa fonction de corridor entre trois provinces biogéographiques (Orénoque, Guyanes et Amazonie), abrite des espèces uniques présentant des adaptations particulières qui seraient le résultat de l'isolement géographique. Il est situé dans le Centre de diversité végétale de la région Chiribiquete-Araracuara-Cahuinari et a été identifié comme une lacune. Le bien englobe totalement la Serranía de Chiribiquete, considérée comme l'une des aires protégées les plus irremplaçables du monde pour la

conservation des espèces de mammifères, d'oiseaux et d'amphibiens. Le bien se trouve dans un contexte biogéographique unique où les processus d'évolution ont façonné la grande diversité de la flore et de la faune. Il déploie une mosaïque de paysages essentiellement guyanais et amazoniens où l'on trouve une grande diversité d'habitats uniques, d'importance vitale pour la survie des plantes et des animaux caractéristiques du bien.

Enfin, concernant le critère (x), l'emplacement du PNC à la convergence de quatre régions biogéographiques (Orénoque, Guyanes, Amazonie et Andes septentrionales) explique les importants processus d'hybridation, de spéciation et d'endémisme à l'œuvre. Les forêts humides de Caquetá qui couvrent la majeure partie du PNC ont une flore et une faune extrêmement diverses car elles sont situées dans une zone de transition entre les provinces floristiques des forêts du bassin de l'Amazone et la région guyanaise. L'écorégion de Purus varzeá comprenant les bassins fluviaux inondés de l'Amazone abrite une très haute diversité d'oiseaux avec plus de 630 espèces enregistrées.

Le PNC accueille 2939 espèces dont 1801 espèces de plantes vasculaires parmi lesquelles 42 sont endémiques de l'Amazone et 16 ne se trouvent qu'à l'intérieur du PNC, selon le dossier de proposition. Cela représente plus d'un cinquième des espèces endémiques enregistrées en Amazonie colombienne. Plus particulièrement, la chaîne des tepuis abriterait deux familles de plantes endémiques : Tepuianthaceae et Euphroniaceae. Ces taux d'endémisme déjà impressionnants devraient augmenter encore lorsque des études plus complètes seront menées.

Le PNC possède 82 espèces de mammifères (dont 58 espèces de chauves-souris et une espèce de chauve-souris nouvelle pour la science), 60 espèces de reptiles, 57 espèces d'amphibiens, 492 espèces et sous-espèces d'oiseaux (y compris une nouvelle espèce endémique, l'émeraude d'Olivares, *Chlorostilbon olivaresi* – LC), 238 espèces de poissons et 209 espèces de papillons (y compris à ce jour au moins six nouvelles espèces éventuelles). Comme pour les plantes, le nombre d'espèces, y compris d'espèces endémiques de la faune (21 espèces endémiques décrites), augmenterait probablement si de nouvelles expéditions scientifiques sont menées à l'avenir.

4. INTÉGRITÉ, PROTECTION ET GESTION

4.1. Protection

Le bien proposé appartient au Ministère de l'environnement qui le gère par l'intermédiaire de l'Unidad Administrativa Especial del Sistema de Parques Nacionales (UAESPNN). La loi n° 0045 a créé le bien en tant que parc national de 1 298 955 ha en 1989 et la Résolution n° 1038 d'août 2013 l'a agrandi de 1 483 399 ha pour qu'il atteigne sa taille actuelle de 2 782 354 ha, soit presque le double de la

superficie d'origine. Au niveau institutionnel, la Direction territoriale Amazonie Orénoque est responsable de la gestion quotidienne du parc.

La zone tampon du parc englobe les réserves autochtones et la Réserve forestière amazonienne. Cette réserve forestière particulière est classée par le Ministère de l'environnement et du développement durable dans la catégorie la plus stricte pour les réserves forestières, c'est-à-dire qu'il est interdit d'y mener des activités extractives de quelque sorte que ce soit. La protection et la gestion de la zone tampon visent à atténuer et prévenir les perturbations dans l'aire protégée ; à rectifier toute modification qui pourrait avoir lieu par suite de pressions exercées sur la région ; à harmoniser les modes d'occupation et de transformation du territoire avec les buts de conservation de l'aire protégée et à promouvoir la sauvegarde des éléments culturels et naturels associés.

Le cadre juridique et institutionnel de protection et de gestion des aires protégées de Colombie est extrêmement rigoureux et efficace, reconnu comme l'un des meilleurs d'Amérique latine. Ce cadre garantit la protection du PNC qui est aujourd'hui renforcée par le processus de paix mis en œuvre dans le pays et qui a mis fin aux conflits armés dans la région. Il convient aussi de noter que l'inaccessibilité du PNC renforce la protection.

L'UICN considère que le statut de protection du bien proposé remplit les obligations énoncées dans les Orientations.

4.2 Limites

Le bien proposé est exceptionnellement vaste et fournit un refuge adéquat à de nombreuses espèces et habitats. Les limites du bien ont été tracées de manière à inclure la vaste majorité des tepuis et autres formes de reliefs importantes. En 2013, le parc national a été agrandi pour absorber des territoires qui assurent une connectivité écologique additionnelle avec les Andes au nord et avec l'Orénoque à l'est. L'extension a également été conçue pour mieux protéger les espèces et les écosystèmes qui sont importants pour les moyens d'existence des tribus autochtones volontairement isolées et sans contact avec le monde extérieur, vivant dans le bien. Globalement, les limites actuelles garantissent un système autonome qui assure le fonctionnement écologique du PNC. La vaste zone tampon environnant le bien fournit une couche supplémentaire de protection tout en contribuant de manière substantielle à la connectivité écologique. Les limites du bien ne sont pas marquées sur le terrain, ce qui ne serait pas possible compte tenu de la densité de la forêt pluviale qui borde l'ensemble des limites. Toutefois, plusieurs grandes rivières et cours d'eau forment une barrière naturelle au nord, à l'ouest et à l'est, permettant une meilleure identification des limites sur le terrain. Ces rivières et cours d'eau facilitent l'accès au bien pour les activités de patrouille, de gestion et de recherche.

La zone tampon comprend 22 réserves autochtones placées sous régime de propriété traditionnelle. Selon la législation colombienne, ces zones sont considérées comme des territoires indéfectibles, intouchables et collectivement inaliénables bénéficiant d'une autonomie territoriale. Un des objectifs des réserves autochtones est de contribuer à la protection du PNC. Comme la plupart des menaces se trouvent dans la zone tampon, l'État partie a élaboré, et il est en train d'appliquer activement, plusieurs programmes et projets visant à soutenir des options économiques de renforcement des moyens d'existence autochtones tout en évitant les activités qui pourraient menacer la conservation du PNC. La plupart de ces projets sont soutenus par des contributions financières du gouvernement, complétées par des ressources financières fournies par des donateurs internationaux et des organismes de développement.

Dans l'information supplémentaire, l'État partie a précisé que la raison pour laquelle un accord n'a pas été possible avec deux des réserves autochtones avant la préparation de la proposition était liée à des limites peu claires. Il a été confirmé que la consultation et l'engagement relatifs à la proposition au patrimoine mondial ont respecté toutes les lois nationales et les normes internationales établies qui ont été adoptées par la Colombie.

L'UICN considère que les limites du bien proposé remplissent les obligations énoncées dans les Orientations.

4.3 Gestion

La conservation du bien est guidée par « le Plan de gestion 2016-2020 du Parc national naturel de la Serranía de Chiribiquete » qui comprend des dispositions sur les activités de gestion requises pour les différentes zones d'utilisation des sols ainsi que les résultats attendus de ces actions pour la conservation de la biodiversité. Les zones instaurées dans le parc sont conformes au décret 622 de 1977 qui établit six zones distinctes pour tous les parcs naturels nationaux. Le plan de gestion prescrit des activités à appliquer dans la zone tampon pour atténuer les menaces pour le bien. Les activités de protection des peuples autochtones volontairement isolés, vivant dans la zone tampon et à l'intérieur du parc, sont aussi décrites.

Certaines sections du plan de gestion décrivent les problèmes, les zones d'utilisation des sols et les prescriptions en matière de gestion ainsi que le plan stratégique pour les années 2015-2019 comprenant des actions et résultats spécifiques. La plupart des actions décrites dans le plan de gestion concernent des activités qui ont lieu dans la zone tampon car il n'y a pas de tourisme prévu à l'intérieur du parc. En 2015, le PNC a été soumis à une évaluation de l'efficacité de sa gestion et les recommandations proposées lors de cet exercice ont été prises en compte pour renforcer la gestion du parc et de la zone tampon.

Globalement, la gestion du bien est organisée avec efficacité, avec une bonne capacité de planification et de fonctionnement. Les activités de patrouille et de protection sont activement soutenues par l'armée qui a joué un rôle clé pendant de nombreuses années en aidant à repérer et éradiquer les plantations illégales de coca à l'intérieur du bien et dans la zone tampon. Les efforts devraient s'orienter vers le maintien de la bonne coopération établie avec l'armée ou prévoir de reproduire ce niveau de protection par d'autres moyens s'il devait y avoir un changement dans la présence militaire.

Le financement soutenant la gestion du bien résulte d'une combinaison de ressources financières et humaines fournies par l'État partie et soutenues par des projets internationaux, de sorte que le niveau actuel des ressources financières est considéré suffisant pour appliquer les principales dispositions du plan de gestion concernant la conservation de la nature, et devrait être maintenu. Toutefois, les ressources financières et humaines actuelles, dédiées aux activités de gestion et de développement de l'infrastructure ainsi qu'à l'acquisition d'équipement pour les patrouilles et autres mesures de gestion, devraient être accrues dans un proche avenir, notamment pour traiter des nouveaux défis de gestion liés, par exemple, au développement du tourisme, qui pourraient se poser si le bien était inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

L'UICN considère que la gestion du bien proposé remplit les obligations énoncées dans les Orientations.

4.4 Communautés

La Constitution de la Colombie (Articles 7, 287 et 330) reconnaît « la nécessité de protéger l'intégrité culturelle et ethnique des communautés locales dans le cadre de dialogues démocratiques garantissant une participation réelle, effective et opportune des groupes ethniques aux processus de décision relatifs à des projets, des travaux ou des activités qui les concernent et, en particulier, les droits à l'autodétermination et à jouir d'une intégrité aussi bien territoriale que culturelle ». Dans ce contexte, l'Autorité des parcs nationaux a un mécanisme réglementaire efficace garantissant la consultation et la participation des communautés locales et des peuples autochtones aux processus de planification et de décision qui pourraient les affecter. Ce mécanisme a été appliqué pour garantir la consultation requise pour toute expansion du parc national ainsi que pour le développement et l'application de son plan de gestion. Un des résultats de cette consultation est que les activités d'utilisation traditionnelle des ressources telles que la pêche, la cueillette de plantes à des fins rituelles et médicinales, la chasse et le développement de petites parcelles agricoles, sont toutes autorisées et reconnues dans le cadre du plan de gestion du parc. Le plan de gestion contient aussi des dispositions de résolution des conflits.

Les peuples autochtones qui vivent en isolement volontaire à l'intérieur du bien proposé ont aussi des droits garantis par le décret-loi 4633 de 2011, dans

ses articles 17 et 18 qui traitent de la question des communautés autochtones qui n'ont pas eu de contact avec le monde extérieur ou qui vivent dans un isolement volontaire ou qui sont en processus de contact initial. Aux termes de cette loi, l'État partie doit garantir les droits de ces communautés « ...à rester dans les conditions décrites et à vivre librement, selon leur culture sur leurs terres ancestrales ».

4.5 Menaces

Le bien est préservé avec une efficacité remarquable et il est en excellent état. Il y a deux types de menaces principales pour le bien : celles qui ont trait à la culture, aux droits et aux moyens d'existence des peuples autochtones qui vivent en isolement volontaire et celles qui pourraient avoir un effet sur les valeurs naturelles du PNC.

Le tourisme et les expéditions scientifiques sont des menaces potentielles pour les peuples autochtones vivant en isolement volontaire. Tout contact de ce genre représente une violation de leurs droits et peut avoir des effets durables à long terme, entraînant l'érosion culturelle et la transmission d'agents pathogènes ; malheureusement, dans ce dernier cas, il existe de nombreux exemples de peuples autochtones ayant pratiquement disparu à cause de maladies auxquelles leur système immunitaire n'était pas préparé.

Bien qu'il n'y ait pas de menaces directes pour le bien proposé lui-même, il y a des menaces considérables dans la zone tampon à mesure que l'agriculture et la construction de routes s'approchent des limites de la zone tampon. Ces menaces pourraient être exacerbées par le fait que de nombreuses populations locales qui vivaient dans la région mais l'ont abandonnée en raison de problèmes de sécurité pourraient revenir, encouragées par les accords de paix. Le plan de gestion du bien se concentre sur l'atténuation de ces menaces dans la zone tampon. En outre, plusieurs projets internationaux sont en train d'être appliqués dans la zone tampon, notamment un projet REDD+, le programme de la Vision amazonienne et un projet de gestion durable des paysages concernant la gouvernance locale, tous deux financés par plusieurs donateurs. Ces projets pourraient aider à résoudre certaines des menaces clés pesant sur le bien proposé : déboisement, tourisme non réglementé, exploitation minière et agriculture illégale. Ces menaces sont réelles et pourraient s'aggraver mais elles sont actuellement bien surveillées. Une vigilance permanente et des interventions seront nécessaires pour éviter toute escalade.

La présence croissante de nouveaux groupes de narcotrafiquants qui pourraient poursuivre leurs activités dans le bien est une menace potentielle pour le PNC et sa zone tampon. Beaucoup de ces groupes se réinstalleront un jour peut-être dans la société colombienne mais certains resteront attirés par la culture de la coca, le développement de drogues illégales et leur distribution. Alors qu'autrefois, lorsqu'il y avait beaucoup de conflits, les autorités militaires,

politiques et du parc cherchaient activement à contrôler ces activités, aujourd'hui, les narcotrafiants pourraient être encouragés à développer leurs activités. Il serait souhaitable de maintenir la présence militaire pour soutenir la protection du bien proposé.

En conclusion, l'UICN considère que le bien proposé remplit les conditions d'intégrité et les obligations en matière de protection et de gestion énoncées dans les Orientations.

5. AUTRES COMMENTAIRES

5.1 Possibilités d'extensions futures

Comme noté plus haut, le PNC est un site terrestre extrêmement vaste selon toutes les normes et il est clair qu'il sert de refuge adéquat à de nombreuses espèces et à de nombreux biotopes. L'extension du PNC, approuvée en 2013, a permis de repousser les limites du parc pour englober une plus grande superficie de l'habitat pouvant assurer une connectivité additionnelle avec les Andes, au nord et avec l'Orénoque, à l'est. Durant le processus d'évaluation, l'UICN a reçu des informations sur une extension future du PNC d'environ 1,5 million d'hectares ; toutefois, l'UICN n'a reçu aucune carte ni documentation de l'Etat partie soutenant cette nouvelle extension. Il s'agit d'une nouvelle zone de protection très importante qui devrait être contiguë au bien proposé et permettrait ainsi à l'Etat partie d'envisager une extension future du PNC si le bien devait être inscrit.

6. APPLICATION DES CRITÈRES

L'inscription du **Parc national de Chiribiquete – « La Maloca du jaguar »** est proposée au titre des critères naturels (viii), (ix) et (x), ainsi qu'au titre du critère culturel (iii) qui sera évalué par l'ICOMOS.

Critère (viii) : Histoire de la terre et caractéristiques géologiques

Le dossier de proposition justifie l'application de ce critère en s'appuyant sur l'argument selon lequel le PNC a une histoire géologique remarquable compte tenu de son origine tectonique sur un soubassement modelé par les failles et sa propre lithologie, caractérisée par un soubassement de roches du Précambrien et la surimposition de roches sédimentaires paléozoïques. L'érosion de ces roches, combinée à d'autres processus structuraux, a donné une grande diversité de formes de reliefs, notamment des arches, des labyrinthes, des grottes, des failles structurelles de plus de 10 m d'épaisseur et des tepuis résiduels. Toutefois, la géologie et les processus géomorphologiques du PNC sont semblables à ceux que l'on trouve dans l'ensemble du bouclier des Guyanes et dans d'autres régions telles que le Parc national de Canaima où les processus géomorphologiques ont donné des formes de reliefs d'une plus grande diversité et plus spectaculaires. Le PNC est donc considéré d'importance nationale dans le contexte du bouclier des Guyanes.

L'UICN considère que le bien proposé ne remplit pas ce critère.

Critère (ix) : Écosystèmes/communautés et processus écologiques/biologiques

Le bien proposé, en raison de son emplacement unique entre deux refuges du Pléistocène (Napo et Imeri) et de sa fonction de corridor entre trois provinces biogéographiques (Orénoque, Guyanes et Amazonie), abrite des espèces uniques présentant des adaptations particulières qui seraient le résultat de l'isolement géographique. Il est situé dans le Centre de diversité végétale de la région Chiribiquete-Araracuara-Cahuinari et a été identifié comme une lacune. Le bien englobe entièrement la Serranía de Chiribiquete, qui est considérée comme l'une des aires protégées les plus irremplaçables du monde pour la conservation des espèces de mammifères, d'oiseaux et d'amphibiens. Le bien se trouve dans un contexte biogéographique unique où les processus d'évolution ont façonné la grande diversité floristique et faunique. Il présente une mosaïque de paysages essentiellement guyanais et amazoniens où l'on trouve une grande diversité d'habitats uniques, d'importance vitale pour la survie des plantes et des animaux caractéristiques du bien.

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

Critère (x) : Biodiversité et espèces menacées

Bien qu'il y ait eu peu de travaux de recherche scientifique sur ce bien proposé, les données disponibles montrent que 2939 espèces ont été recensées. On compte notamment 1801 espèces de plantes vasculaires, 82 espèces de mammifères (y compris 58 espèces de chauves-souris et une espèce de chauve-souris nouvelle pour la science) ainsi qu'un certain nombre d'espèces menacées au plan mondial telles que la loutre géante, le tamanoir, le tapir du Brésil, le lagotriche commun et le jaguar, 60 espèces de reptiles, 57 espèces d'amphibiens, 492 espèces et sous espèces d'oiseaux (y compris une nouvelle espèce endémique de colibri, l'émeraude d'Olivares), 238 espèces de poissons et 209 espèces de papillons (y compris, à ce jour, au moins 6 nouvelles espèces éventuelles). Le nombre d'espèces, y compris les espèces endémiques (21 espèces endémiques recensées) augmentera très probablement à l'avenir, à mesure que d'autres expéditions scientifiques seront entreprises.

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

7. RECOMMANDATIONS

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/18/42.COM/8B et WHC/18/42.COM/INF.8B2 ;

2. Rappelant la décision 29 COM 8B.3 ;

3. Inscrit le **Parc national de Chiribiquete – « La Maloca du jaguar » (Colombie)** sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères naturels (ix) et (x) ;

4. Adopte la Déclaration de valeur universelle suivante :

Brève synthèse

Parc national de Chiribiquete – « La Maloca du jaguar » (PNC) se trouve dans la forêt pluviale amazonienne, au centre-sud de la Colombie. Depuis son agrandissement en 2013, c'est le plus grand parc national de Colombie. Il couvre une superficie de 2 782 354 ha, ce qui est très grand au regard des normes mondiales pour les aires protégées. Situé à l'extrémité occidentale du bouclier des Guyanes, il contient l'une des trois seules zones relevées du bouclier, portant le nom de plateau de Chiribiquete. Une des caractéristiques particulières les plus impressionnantes de Chiribiquete est la présence de nombreux tepuis, des montagnes tabulaires que l'on ne trouve que sur le bouclier des Guyanes, remarquables pour leur taux d'endémisme élevé. Les tepuis que l'on trouve dans le PNC, même s'ils sont plus petits que les autres tepuis du bouclier des Guyanes, proposent un paysage spectaculaire rehaussé par la nature reculée et inaccessible de la région. Le caractère extrêmement naturel du bien est une de ses valeurs les plus remarquables et en fait l'une des régions sauvages les plus importantes du monde.

Le PNC abrite de nombreuses espèces emblématiques, notamment le jaguar, le puma, le tapir du Brésil, la loutre géante, le singe hurleur et le lagotriche commun. Le bien possède un taux d'endémisme élevé et le nombre d'espèces endémiques pourrait augmenter lorsque de nouveaux programmes de recherche auront été lancés.

L'importance mondiale du bien pour la conservation de la biodiversité est illustrée par le fait qu'il est considéré comme un centre de diversité végétale, une zone importante pour la conservation des oiseaux, une zone d'oiseaux endémiques, une zone clé de la biodiversité et que c'est le seul site qui protège une des écorégions terrestres de forêts inondées portant le nom de « Purus Varze » que le WWF international considère d'importance critique et en danger. Les valeurs de biodiversité du bien sont intimement liées aux valeurs culturelles et archéologiques importantes qui sont étroitement associées aux croyances et aux valeurs spirituelles des peuples autochtones vivant à l'intérieur du bien.

Critères

Critère (ix)

Le bien, en raison de son emplacement unique entre deux refuges du Pléistocène (Napo et Imeri) et de sa fonction en tant que corridor entre trois provinces biogéographiques (Orénoque, Guyanes et Amazonie), abrite des espèces uniques présentant des adaptations particulières qui seraient le résultat de

l'isolement géographique. Il est situé dans le Centre de diversité végétale de la région Chiribiquete-Araracuara-Cahuinari et a été identifié comme une lacune. Le bien englobe entièrement la Serranía de Chiribiquete, qui est considérée comme l'une des aires protégées les plus irremplaçables du monde pour la conservation des espèces de mammifères, d'oiseaux et d'amphibiens. Le bien se trouve dans un contexte biogéographique unique où les processus d'évolution ont façonné la grande diversité floristique et faunique. Il présente une mosaïque de paysages essentiellement guyanais et amazoniens où l'on trouve une grande diversité d'habitats uniques, d'importance vitale pour la survie des plantes et des animaux caractéristiques du bien.

Critère (x)

Bien qu'il y ait eu peu de travaux de recherche scientifique sur ce bien, les données disponibles montrent que 2939 espèces ont été recensées. On compte notamment 1801 espèces de plantes vasculaires, 82 espèces de mammifères, y compris 58 espèces de chauves-souris et une espèce de chauve-souris nouvelle pour la science, ainsi qu'un certain nombre d'espèces menacées au plan mondial telles que la loutre géante, le tamanoir, le tapir du Brésil, le lagotriche commun et le jaguar, 60 espèces de reptiles, 57 espèces d'amphibiens, 492 espèces et sous-espèces d'oiseaux (y compris une nouvelle espèce endémique de colibri, l'émeraude d'Olivares), 238 espèces de poissons et 209 espèces de papillons (y compris, à ce jour, au moins 6 nouvelles espèces éventuelles). Le nombre d'espèces, y compris les espèces endémiques (21 espèces endémiques recensées) augmentera très probablement à l'avenir, à mesure que d'autres expéditions scientifiques seront entreprises.

Intégrité

Le bien englobe le Parc national naturel de la Serranía de Chiribiquete qui comprend 13 types géomorphologiquement distincts de tepuis ainsi que des arches, des labyrinthes, des grottes et des failles structurelles de plus de 10 mètres de large qui contribuent à la richesse de la biodiversité du bien. Toutes ces formes de relief sont intactes de même que les forêts et les systèmes hydrographiques du voisinage.

Le bien est exceptionnellement vaste et offre un refuge adéquat à de nombreuses espèces et habitats. Les limites ont été tracées de manière à inclure la vaste majorité des tepuis et d'autres formes de relief importantes. Le parc national a été agrandi en 2013 pour inclure des territoires qui assurent une connectivité additionnelle avec les Andes au nord, et avec l'Orénoque à l'est. L'extension a également été conçue pour mieux protéger les espèces et les écosystèmes importants pour les tribus autochtones volontairement isolées et sans contact avec le monde extérieur qui vivent dans le bien. Les limites du bien ne sont pas marquées sur le terrain et il serait impossible qu'elles le soient car elles sont entièrement bordées par la forêt dense. Toutefois, plusieurs grands fleuves

et cours d'eau tracent des limites naturelles au nord, à l'ouest et à l'est, permettant une identification plus facile des limites sur le terrain.

Le bien est remarquablement bien préservé et en excellent état. Il y a deux menaces principales : celles qui ont trait à la garantie du respect des droits des tribus vivant en isolement volontaire et celles qui ont trait à la perte des habitats, de la biodiversité et de la connectivité. Le tourisme et les expéditions scientifiques posent une menace potentielle pour les droits à l'autodétermination, au territoire et à la culture des tribus isolées. Tout contact avec ces peuples risque d'avoir des effets à long terme en entraînant la perte de leur culture et la transmission d'agents pathogènes contre lesquels ils pourraient ne pas être immunisés. Les menaces potentielles touchant les valeurs naturelles du bien sont la perte de l'habitat par empiètement agricole ; toutefois, ces menaces touchent essentiellement la zone tampon et font l'objet de programmes de gestion actifs. Une suspension temporaire des licences minières dans la zone tampon a été adoptée et devrait être maintenue à long terme pour éviter cette menace indirecte. Certains petits secteurs du bien ont servi occasionnellement à la culture illégale de coca qui est aujourd'hui totalement éradiquée. Actuellement, il n'y a pas de tourisme autorisé à l'intérieur du bien et il importe de contrôler strictement tout accès touristique.

Obligations en matière de protection et de gestion

Le bien est géré par le Ministère de l'environnement, par l'intermédiaire de l'Unidad Administrativa Especial del Sistema de Parques Nacionales (UAESPNN) qui a une excellente réputation d'efficacité en matière de conservation de la nature. Au niveau institutionnel, la Direction territoriale d'Amazonía Orinoquía est responsable de la gestion du parc sur le terrain.

La conservation du bien est guidée par le « Plan de gestion 2016-2020 pour le Parc national naturel de la Serranía de Chiribiquete » qui comprend des dispositions sur les activités de gestion requises pour différentes zones d'occupation des sols et décrit les résultats attendus de ces mesures pour la conservation de la biodiversité. Le zonage du parc dépend du décret 622 de 1977 qui établit six zones distinctes pour tous les parcs nationaux naturels. Le plan de gestion prescrit des activités à mettre en œuvre dans la zone tampon pour atténuer les menaces sur le bien. Les activités de protection des peuples autochtones vivant volontairement dans l'isolement dans la zone tampon et à l'intérieur du parc sont aussi décrites.

La très vaste zone tampon comprend des réserves autochtones et la Réserve de la forêt amazonienne. Toutes les régions contenues dans la zone tampon sont régies par des lois et politiques qui interdisent les

industries d'extraction de toutes sortes. Même s'il n'existe pas de menace directe sur le bien proposé lui-même, les menaces sont considérables dans la zone tampon car l'agriculture et la construction de routes s'approchent de plus en plus de ses limites.

Globalement, la gestion du bien est organisée avec efficacité et jouit d'une bonne capacité de planification et de fonctionnement. Les activités de patrouille et de protection sont soutenues activement par l'armée qui a joué un rôle essentiel pendant de nombreuses années en aidant à repérer et éradiquer les plantations illégales de coca à l'intérieur du bien et dans la zone tampon. Les efforts devraient être orientés vers le maintien de la bonne coopération établie avec l'armée ou prévoir des possibilités de reproduire ce niveau de protection par d'autres moyens si la présence militaire devait changer. Le financement de soutien à la gestion du bien résulte d'une combinaison de ressources financières et humaines fournies par l'État partie et il est également soutenu par des projets internationaux. En conséquence, le niveau actuel des ressources financières est considéré suffisant pour appliquer les dispositions essentielles du plan de gestion relatives à la conservation de la nature et doit être maintenu. Toutefois, les ressources financières et humaines dédiées aux activités de gestion, au développement de l'infrastructure et à l'acquisition d'équipement pour les patrouilles et autres mesures de gestion devraient être accrues après l'inscription. De nouveaux défis, par exemple liés au développement du tourisme, pourraient se poser après l'inscription du bien et nécessiteront une attention continue et de nouveaux investissements.

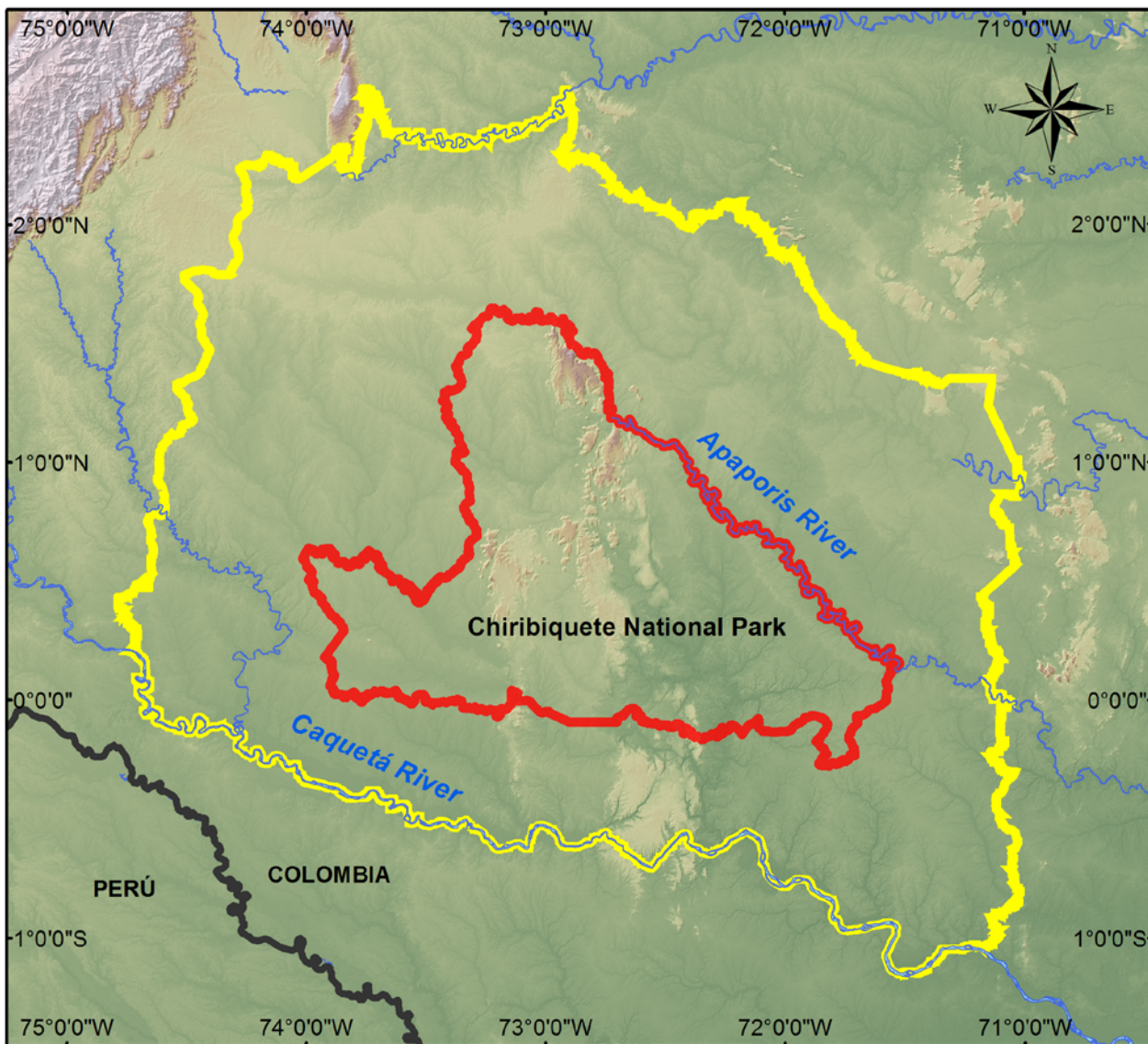
5. Félicite l'État partie pour son engagement envers la conservation de ce bien et pour les efforts déployés pour réviser les propositions précédentes afin de soumettre une proposition plus complète et plus convaincante.

6. Demande à l'État partie :

- a) d'augmenter l'appui financier requis pour la gestion effective du bien ;
- b) de maintenir et d'améliorer les règlements existants et les activités de gestion pour contrôler le développement agricole, le déboisement et la construction de routes dans la zone tampon qui pourraient, si elles ne sont pas gérées correctement, devenir de graves menaces pour l'intégrité du bien.

7. Se félicite de l'appui fourni par les donateurs et les organismes de développement internationaux pour la protection et la gestion du bien et les encourage à maintenir et, si possible, renforcer ce soutien pour contribuer à la gestion et à la gouvernance efficaces du bien.

Carte 1 : Bien proposé et zone tampon



LOCATION MAP

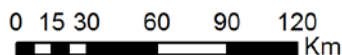
LOCATION OF COLOMBIA IN SOUTH AMERICA

LOCATION OF CHIRIBIQUETE IN COLOMBIA

Legend

- Chiribiquete National Park
- Buffer zone
- Colombia boundary
- Rivers

SCALE 1:3,000,000



COORDINATE SYSTEM: WGS 1984
 UTM Zone
 Projection: Transverse Mercator
 Linear Unit: Meter (1.0)